

du second mariage de sa mère. M. l'abbé Tanguay a fini par le découvrir au registre de la Pointe-aux-Trembles de Québec. En voici la copie :

“ Extrait des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Saint-François de Sales dite la Pointe aux Trembles, pour l'année 1720 et les suivantes.

“ Mariage de Timothy Sullivan et Marie Gauthier veuve du Sieur de la Jemmerays.

“ Veu la dispense de Mgr de St. Vallier, Evêque de Québec, des trois publications de banc entre Timothé Silvain, fils de Daniel Sylvain et d'Elizabeth Macarté, ses père et mère du diocèse de Cork, paroisse Saint Philibert, en Irlande, de famille Catholique, âgé de vingt-quatre ans, et de Dme Marie Gauthier, veuve du Sieur de la Jemmeraye, Capitaine d'une compagnie du détachement de la Marinne, Nous avons reçu leur mutuel consentement par paroles de présent, et leur avons donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite de Notre Mère Ste Eglise en présence de Jacques Riendau, habitant de Boucherville et de Jean Baptiste Monjan, habitant du Cap St Michel, paroisse de Ste Anne de Varennes, qui ont déclaré ne savoir signer. L'espoux et l'espouse ayant seul signé avec nous. — Timothy Sullivan — Marie Gauthier Devarenne — Hazeur, Ptre, Chanoine.”

“ Je, soussigné, certifie que le présent acte est en tout conforme à l'original, gardé de record dans les archives de cette paroisse, que de plus, l'acte qui précède immédiatement est daté du 24 janvier, et que l'acte immédiatement suivant (un mariage) est daté du 5 février 1720.— Inst. Boucher, ptre, Curé.”

L'on remarquera que cet acte de mariage n'est pas daté, mais l'attestation du curé Boucher qui y est annexée nous permet d'en fixer sûrement la date entre le 24 janvier et le 5 février de l'année 1720.

L'abbé Faillon nous dit que ce mariage “qui tendait à diviser entre les enfants des deux lits le patrimoine dont Mme de La Jemmerays jouirait un jour, devait influer sur l'avenir de sa fille (celle qui devait être Mme d'Youville), et lui fit en effet manquer un riche établissement”.

Il y a d'ailleurs des indices que ce mariage ne fut pas des mieux vus, et ne laissa pas de causer quelque surprise. Ainsi, c'est un fait digne de remarque que Mme veuve de La Jemmerays, au lieu de se marier dans sa paroisse de Varennes, comme c'était l'habitude, se transporte à soixante lieues pour convoler avec son jeune époux à l'abri des regards indiscrets. Si l'on fut si longtemps à découvrir l'acte de mariage Sylvain-LaJemmerays, c'est que personne ne s'était jamais attendu à le trouver dans le registre de la Pointe-aux-Trembles de Québec. Pas un membre de la famille de Varennes ni de la famille Bou-